

Sharma, Surya P., *India's Boundary and Territorial Disputes*,
Vika Publications, New Delhi, 1971, 198 p.

Henri Dorion

Volume 4, numéro 1-2, 1973

La sécurité européenne

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700291ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700291ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dorion, H. (1973). Compte rendu de [Sharma, Surya P., *India's Boundary and Territorial Disputes*, Vika Publications, New Delhi, 1971, 198 p.] *Études internationales*, 4(1-2), 191–193. <https://doi.org/10.7202/700291ar>

SHARMA, Surya P., *India's Boundary and Territorial Disputes*, Vikas Publications, New Delhi, 1971, 198p.

Ce livre très fouillé analyse le contentieux frontalier de l'Inde avec la Chine, le Pakistan et le Ceylan. Quatre problèmes de frontières encore litigieuses y sont étudiés : la frontière Inde-Chine (dont trois secteurs se dégagent nettement et constituent des problèmes séparés : les secteurs de Ladakh à l'ouest, du Sikkim, du Bhoutan et des cols du centre, et de la région du Brahmaputra à l'est), la frontière Inde-Pakistan (surtout le problème du Cachemire, mais aussi une série de problèmes mineurs le long de la frontière de l'ex-Bengale oriental), et la frontière Inde-Ceylan, qui ne concerne qu'une petite île située entre la république singalaise et le continent indien.

Disons tout de suite qu'il s'agit d'un véritable plaidoyer, élaboré avec conscience et minutie par un habile avocat, pour la cause de l'Inde relativement à ces frontières. Le caractère nettement engagé de cet ouvrage ne lui enlève cependant pas sa valeur, non seulement en tant que document important pour l'étude de ces conflits mais aussi en tant que contribution importante à l'étude fondamentale et à la doctrine des problèmes de frontières internationales.

Le point de vue du juriste est prédominant dans cette étude qui invoque, tout au long de l'analyse des différents aspects des problèmes étudiés, toute une série de principes qui sont à la base de la doctrine de droit international en matière de conflits et de frontières internationales. Ainsi, s'appuyant sur plusieurs auteurs de doctrine, sur une abondante jurisprudence et sur de nombreuses décisions et ententes de même que sur des textes généraux comme, par exemple, la charte des Nations Unies, l'auteur analyse de quelle manière interviennent, dans les problèmes étudiés, plusieurs notions, règles, principes et usages dont une liste non complète d'ailleurs, permet de faire ressortir à quel point l'ouvrage de Sharma dépasse le cadre géographique dont il traite.

Citons, en liste, les plus importantes des nombreuses règles auxquelles se réfère l'auteur : un État se lie à un accord autant par une activité témoignant de sa coopération que par

des formalités rituelles (p. 7); la déclaration orale d'un ministre des Affaires étrangères et, à plus forte raison, des chefs d'État, lie celui-ci (p. 10); peut-on tirer argument de l'imprécision de la définition des frontières dans des textes anciens lorsque, à l'époque, la localisation précise de ces frontières était bien connue (contrairement à la Chine, l'Inde prétend que non; p. 15); pour qu'un État soit considéré comme exerçant une juridiction sur un territoire, il n'est pas nécessaire que cet exercice se manifeste à chaque moment et à tous les points du territoire (p. 16); l'absence de revendication par l'État partiellement occupé ne peut être invoquée par l'État occupant que si celui-là avait une connaissance des faits et si on peut prouver acquiescement (p. 23-24); l'émission de cartes géographiques illustrant une frontière selon un tracé donné peut, s'il y a continuité, constituer une admission importante (pages 26-27); le silence ou l'absence de protestation peut engendrer l'estoppel (p. 28); pour des raisons extrajuridiques, les lignes de partage des eaux ont prouvé leur utilité dans la délimitation des frontières internationales (p. 31-32); un changement de gouvernement ne constitue pas un changement de conditions suffisantes pour permettre à un État de ne pas respecter une entente antérieure concernant ses frontières (p. 33-34); les règles concernant les successions d'États s'appliquent aux problèmes des frontières (p. 34-36); la doctrine et la jurisprudence internationales ont condamné de diverses manières le recours à la force pour la redélimitation de frontières (p. 53); un « test souple » peut permettre de dégager une limite au possible recours à la coercition pour le règlement d'un conflit frontalier, consiste à établir si cette coercition est de nature à engendrer chez l'État sous pression le recours à l'action militaire pour protéger son intégrité territoriale (p. 87-88); le droit international ne reconnaît pas comme principe juridique la notion de l'autodétermination (p. 159); le droit international ne requiert pas qu'une cession de territoire soit ratifiée par un plébiscite (p. 160); tout État a la responsabilité de réprimer les activités subversives dont le caractère collectif menace la sécurité d'un autre État, à défaut de quoi celui-là encourt la responsabilité de l'agression (p. 138); la guerre préventive, quand le danger n'est qu'hypothétique et lointain, équivaut à une agression

(p. 142); le principe de l'autopréservation ne permet pas d'avoir recours à des actes et moyens illégaux, comme la violence, pour la protection d'intérêts et d'aspirations, ceux-ci étant entendus comme différents des droits (p. 145); on peut même mettre en doute la pertinence des notions d'intérêt et d'aspiration en droit international (p. 144); si un État perd du territoire par cession, annexion ou sécession, son identité et sa capacité internationales demeurent inchangées (p. 152); un traité ne peut engendrer de droit à un État qui n'y est pas partie si ce traité n'a pas une disposition à cet effet (p. 154); aucun traité ne peut imposer des obligations à des États tiers (p. 157); l'expression par un État d'une bonne volonté, comme l'annonce d'un plébiscite, n'engendre pas obligation (p. 156); la contiguïté géographique n'est en soi la base d'aucun droit de souveraineté territoriale (p. 160); il en est de même pour les arguments de sécurité, de conditions économiques, de religion (p. 160-161).

L'on voit par cette liste que l'ouvrage du Docteur Sharma s'appuie solidement sur des principes de droit international pour étayer la cause de l'Inde. Bien sûr, l'auteur est discret sur les autorités qui pourraient appuyer, par exemple dans l'affaire du Cachemire, la cause du Pakistan. Celui-ci considérait, pour diverses raisons, que la décision du rattachement du Cachemire à l'Inde par le maharaja de Jammu et du Cachemire, comme en donnait la possibilité l'acte de l'indépendance de l'Inde en 1947, n'était pas valide, parce qu'il n'était pas en position de pouvoir, parce que cette décision avait été obtenue par une pression indue de l'Inde et parce qu'enfin le maharaja n'avait pas la confiance du peuple, qui était déjà en révolte contre l'autorité. De plus, le Pakistan était maître d'une grande partie de ce secteur, de facto. Le Pakistan ajoute que le plébiscite constituait une condition de la validité du rattachement (p. 135 et 153). Enfin, le Pakistan faisait appel à la contiguïté géographique et à des considérations économiques, stratégiques et religieuses. En conséquence, l'on considérait qu'il y avait eu agression de la part de l'Inde et que le Pakistan avait agi en légitime défense (p. 137).

Il eût été intéressant de pouvoir comparer la thèse du Docteur Sharma à un contre-dossier

aussi fouillé et appuyé sur autant d'autorité car, nonobstant la satisfaction intellectuelle que produit la lecture de cet ouvrage, on reste néanmoins gêné de la présentation d'une thèse qui se veut sans faille. Plus événementiel et plus documenté sur les faits que sur la doctrine, l'important ouvrage de Neville Maxwell¹ contribue néanmoins largement à faire la part des choses et à mettre en doute la thèse trop largement répandue à l'effet que l'Inde fut « l'innocente victime d'une Chine agressive qui n'avait pas été provoquée ». D'un autre côté, bien que la situation et nombre de facteurs soient essentiellement différents, on peut se demander de quelle manière les arguments et principes invoqués par le Docteur Sharma pour la question du Cachemire pourraient s'appliquer au problème du Bengla-Desh...

La question de la frontière sino-indienne est traitée de façon plus large en ce sens qu'elle fait appel, non seulement aux strictes données du droit international, mais aussi à des considérations d'ordre politique, stratégique et même idéologique. Ainsi, l'analyse du conflit amène l'auteur à faire appel à des facteurs tels que la situation, le *timing*, l'institutionnalisation des relations conflictuelles, la graduation de la crise, comme il examine les « instruments » déployés par la Chine, pour avoir raison de l'Inde dans le conflit qui les opposait : instruments diplomatiques, idéologiques, économiques et militaires.

Cette analyse suggère à l'auteur divers parallèles entre les politiques chinoise et indienne, au niveau interne comme au niveau international d'ailleurs. Le but ultime poursuivi par la Chine, selon l'auteur, dépasse largement la zone frontière concernée : bien plus qu'à s'assurer un accès routier entre le Sin-kiang et le Tibet, l'action de la Chine vise, en définitive, au contrôle de tout le Sud-Est asiatique. En même temps, les opérations militaires visaient à démontrer la faiblesse de l'Inde, démonstration importante à ce moment de la course au leadership en Asie. En même temps, le développement de la crise obligeait l'Inde à s'armer et à soustraire ainsi un important budget militaire à son budget normal de développement intérieur.

1. MAXWELL, Neville, *India's China War*, Garden City, New York, DoubleDay & Company, Inc., 1972, 537p.

On ne peut ici s'empêcher de remarquer que les intentions qu'attribue l'auteur à la Chine se retrouvent inversement exprimées, dans les documents chinois. Ainsi, dans la « déclaration du gouvernement de la république populaire de Chine » du 21 novembre 1962² à laquelle se réfère le Docteur Sharma, la Chine reproche à l'Inde de vouloir s'assurer le contrôle du Sud-Est asiatique (référence à un ouvrage de Nehru, publié en 1944) et de vouloir freiner le développement industriel de la Chine en distrayant ses forces vers un conflit frontalier armé.

Quoi qu'il en soit, un aspect fort intéressant des problèmes frontaliers analysés par le Docteur Sharma réside dans la relation étroite qui existe entre deux conflits frontaliers différents, celui qui oppose l'Inde à la Chine et celui du Cachemire. L'histoire et la géographie ont placé le Cachemire à la confluence des trois États qui se le sont disputé de diverses façons selon les positions respectives des trois parties sur les plans juridiques et politiques. Malheureusement, l'auteur insiste assez peu sur la relation entre ces deux problèmes frontaliers comme il aurait pu d'ailleurs développer davantage les rapports entre le conflit sino-indien et l'évolution du Tibet depuis l'époque de sa semi-autonomie jusqu'à son incorporation définitive dans l'espace chinois.

On pourrait formuler deux reproches plus importants à l'auteur. Celui de n'avoir logé aucune carte géographique dans son ouvrage. Il nous semble que toute étude de frontière, comme d'ailleurs toute analyse d'un problème territorial en général, doit utiliser l'expression cartographique pour localiser les nombreuses références à des points frontaliers, à des situations relatives, à des modifications de frontières ou de territoires, etc. Par ailleurs, si la genèse et l'évolution des litiges frontaliers sont bien développées, l'auteur évite de dresser un tableau de la situation actuelle. La position respective des parties au Cachemire eût dû faire l'objet

d'une description détaillée qui aurait d'ailleurs eu d'avantage à être également exprimée cartographiquement.

Malgré ces réserves, l'ouvrage du Docteur Sharma demeure un document d'un grand intérêt, non seulement pour la connaissance des problèmes qui y sont étudiés mais pour l'exploitation qu'il fait de nombreuses sources de droit international qui sont consignées dans le demi-millier de références bibliographiques qui se retrouvent réparties à la fin de chaque chapitre. Notons en passant que cette très importante bibliographie eût pu être avantageusement regroupée dans une bibliographie compréhensive, à la fin du volume et par ordre alphabétique, en donnant les références bibliographiques complètes, ce que les notes de fin de chapitre ne font pas.

Bref, une contribution importante et intéressante à la connaissance de l'Inde et à la théorie des frontières internationales.

Henri DORION

Géographie
Université Laval

RIVIÈRE, Claude, *Mutations sociales en Guinée*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1971, 415p.

Ancien doyen de la faculté des sciences sociales de Conakry, d'octobre 1964 à juillet 1968, Claude Rivière nous livre ici son interprétation des *mutations* opérées ou en cours dans ce pays ouest-africain dont le « non historique » du 28 septembre 1958 a contribué à l'enclenchement du processus de décolonisation formelle dans l'ancienne A. O. F. Cette interprétation rassemble en partie des enquêtes et des travaux publiés ailleurs. Toutefois le constat s'impose qu'il s'agit bien d'un ouvrage cohérent dans la structuration de ses parties. Même si sa publication accuse un décalage de deux ans par rapport à la rédaction finale du manuscrit (mars 1969). L'auteur tient à confirmer la validité actuelle de ses interprétations majeures et de ses prospectives.

Reste que pour passer à travers celles-ci, l'auteur du présent compte rendu a dû surmonter une certaine irritation causée par des relents

2. Les documents les plus importants originant de Chine quant au conflit sino-indien ont été publiés en langue française, à Pékin, en 1962 dans un ouvrage qui contient une série de cartes géographiques qui permettent de voir dans le détail la situation du problème: *La question de la frontière sino-indienne* (édition augmentée), Pékin, Éditions en langues étrangères, 1962, 149p. + 13 cartes hors texte.